



JOURNAL MUNICIPAL

Décembre 2020

Fermeture de nos bureaux

page 3

Horaire de la patinoire

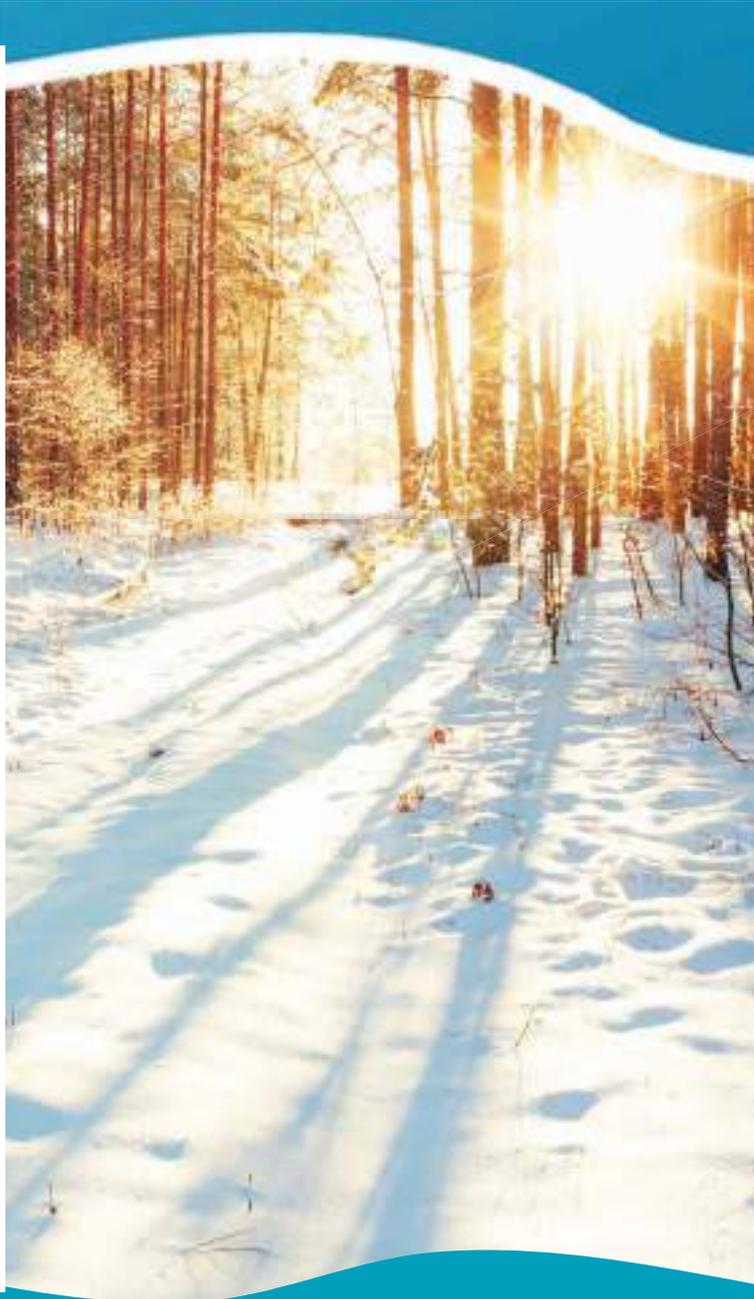
page 7

Bibliothèque

page 9

Comité des loisirs de Kiamika

page 12



Services administratifs

COORDONNÉES

Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) JoW 1G0
tél. : 819-585-3225
téléc. : 819-585-3992

Maire

Michel Dion
poste 8231
mairie@kiamika.ca

Directeur général

Marc-André Bergeron
poste 8221
dg@kiamika.ca

Secrétaire-réceptionniste

Manon Demers
poste 8225
info@kiamika.ca

Secrétaire-trésorière adjointe et service de comptabilité

Sophie Gauthier
poste 8229
adjointe@kiamika.ca

Inspecteur en bâtiments et en environnement

Tommy Millette
poste 8221
urbanisme@kiamika.ca

Chargée de projets loisirs et culture

France Desjardins
poste 8224
loisirs@kiamika.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi
8h à 12h
13h à 16h

Vendredi
8h à 12h

Mot du maire

Bonjour,

L'hiver est déjà à nos portes. Avec les conditions sanitaires actuelles, le temps des Fêtes sera assurément différent cette année. Au moment d'écrire ces lignes, les instructions des instances gouvernementales n'ont pas encore été clairement établies, mais il va sans dire que malheureusement les réunions devront être tenues au minimum et effectuées dans le plus grand respect des consignes. Malgré l'éloignement physique, profitez du moment pour parler à vos proches via téléphone ou vidéoconférence.

Nous avons aussi la chance de vivre dans une magnifique région qui nous permet de profiter du plein air, pourquoi ne pas sortir et emprunter les différents sentiers du coin pour faire le plein d'air frais et de prendre une pause des tracas que la dernière année nous a amenés.

Je profite de cette tribune pour vous souhaiter, en mon nom et au nom du conseil municipal, un joyeux temps des fêtes, souhaitons le unique et que l'année à venir soit plus clémente.

Merci

Michel Dion
Maire

Merci Monsieur Raymond Martin

Nous tenons à souligner le départ de monsieur Raymond Martin qui siégeait comme conseiller depuis 2013. Merci Monsieur Martin pour ces années de service et nous vous souhaitons bon succès dans vos projets futurs.



FERMETURE DES BUREAUX

Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement.

Avis public

Nouveau rôle

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE 2021-2022-2023
DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2021-2022-2023 de la Municipalité de Kiamika sera, en 2021, en vigueur pour son premier exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières. Le rôle d'évaluation peut également être consulté sur le site de la MRC d'Antoine-Labelle (<http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/services-en-ligne>).

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1er mai 2021 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. d'Antoine Labelle
Édifice Émile Lauzon
425, rue du Pont
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC d'Antoine-Labelle (<https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/revision-evaluation>) ;

- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement sur la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière, soit le règlement 489 de la M.R.C. d'Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Kiamika, ce vingt-septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.

Marc-André Bergeron
Secrétaire-trésorier et directeur général

Avis public

Nouvelle taxe

Objet : Application de la taxe foncière dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer de la mise en vigueur de la taxe foncière sur votre compte de taxes municipales 2021 dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle (BAL). Ce projet collectif est financé par les gouvernements fédéral et provincial et par l'implication du milieu à l'aide d'une taxe foncière applicable à tous les immeubles desservis (103,00 \$) et les terrains vacants construisibles (30,00 \$) devant lesquels passera la fibre optique. Cette taxe permettra de rembourser collectivement le règlement d'emprunt de plus de 24 millions \$. Rappelons que ce projet a été initié à la suite d'une grande période de consultations et de sondages auprès de la population qui réclamait un projet de la sorte.

La mise en vigueur de la perception a été déterminée selon l'échéancier estimé lors du dépôt du projet. Ainsi, cette taxe s'applique maintenant pour les contribuables des municipalités concernées par le début du déploiement de la phase 2 du projet, et ce, uniquement pour les citoyens chez qui les services de télécommunication seront offerts.

En plus d'être annonceur de l'éventuelle disponibilité d'Internet haute vitesse, la perception de cette taxation permet également d'assumer les importantes dépenses engagées par l'ensemble des travaux qui précèdent le branchement, telles que la conception du réseau, le déploiement de la fibre, l'installation des fils de services, la fusion des câbles et les tests réseau. Ces étapes sont essentielles à la livraison du service et peuvent s'échelonner sur plusieurs mois.

Ce projet permettra d'offrir, par l'entremise de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL), un service Internet haute vitesse aussi performant que ceux offerts dans les centres urbains, et ce, à prix comparable, ce qui représente pour plusieurs des économies d'échelle intéressantes. En effet, selon un sondage Léger réalisé en 2016 dans le cadre du projet, les résidents à l'extérieur de Mont-Laurier paient en moyenne 67 \$ par mois pour une connexion Internet haute vitesse ce qui totalise une dépense annuelle de 804 \$. Pour une connexion comparable en termes de vitesse et de données, la CTAL offre un forfait à 38 \$ par mois. Incluant la taxe foncière annuelle de 103 \$, un abonné de la CTAL pourrait avoir un accès Internet haute vitesse pour 559 \$ annuellement. Ainsi, une économie annuelle de 245 \$ pourrait être réalisée.

Le projet est possible grâce à des subventions importantes des gouvernements du Québec et du Canada de l'ordre de 26 millions \$, en plus des contributions municipales de l'ordre de 24 millions \$. La présence d'un réseau de fibres optiques deviendra un service ayant pour objectif d'offrir un accès Internet haute vitesse de qualité à plus de 16 400 logements et commerces sur l'ensemble des 17 municipalités de la MRCAL.

Pour plus amples renseignements sur le projet de construction du réseau de fibre optique Brancher Antoine-Labelle, consultez le site Web www.brancherantoinelabelle.com.

Vous pouvez également obtenir des informations à info@brancherantoinelabelle.com ou par téléphone au 819 623-3485. Pour toutes questions concernant les abonnements et les services de la CTAL, consultez le www.ctal.com ou contactez la coopération à info@ctal.ca ou par téléphone au 819 623-2825.

DÉNEIGEMENT

Déjà la neige qui frappe à notre porte. Nous vous rappelons que pour faciliter les activités de déneigement, une attention particulière doit être apportée à l'emplacement où vous mettez vos bacs à ordures et recyclage de façon à ne pas nuire aux opérations.

Nous vous demandons aussi de ne pas pousser la neige dans la rue.

Nous avons remarqué l'an dernier que plusieurs citoyens avaient envoyé la neige dans les fossés. Sachez que cette pratique peut entraîner de fâcheux incidents comme le débordement des fossés et le colmatage des ponceaux.

Soyez prévenu que comme les années passées ces pratiques seront spécifiquement ciblées et que les contrevenants s'exposeront à des avis d'infraction et devront assumer les frais pour le déglacage des ponceaux et les frais d'excavation pour vider le fossé.

Travaillons ensemble afin de passer un bel hiver !

NOURRISSAGE DU CERF DE VIRGINIE

Nous tenons à vous rappeler que le Plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027 émis par le Ministère des Forêts, Faune et Parcs mentionne qu'il est désormais interdit de nourrir les cerfs de Virginie en dehors des périodes de chasse.

Patinoire



Lorsque les conditions météorologiques le permettront, l'horaire de la patinoire sera le suivant :

Horaire régulier

Lundi au vendredi : 17h à 21h

Samedi et dimanche : 13h à 17h

18h à 21h

Horaire des fêtes

Tous les jours : 13h à 17h

18h à 21h

*Fermée le 25 décembre 2020 et le 1er janvier 2021

Patin libre

½ patinoire ou selon le nombre de patineurs (selon le jugement du surveillant), en accordant la priorité aux patineurs :

Tous les soirs : 18h à 19h

Samedi et dimanche : 13h à 14h30

Directives et mesures sanitaires

Voici les principales directives et mesures sanitaires. Ces informations nous ont été confirmées par le MEES et la Santé publique. Nous sommes dans l'attente d'un document générique officiel de la part du gouvernement pour la gestion des activités hivernales selon les paliers d'alertes.

PALIER ORANGE :

Capacité : La capacité sera d'un maximum de **25 personnes**.

Activités : Patinage libre, hockey libre et autres activités (2 m avec contacts sporadiques). Autant que possible la distanciation physique de deux mètres doit être respectée lors de la pratique de ces activités. Les contacts ou rapprochements de courte durée et peu fréquents sont toutefois permis. Le cumul de ces contacts étroits doit être inférieur à **15 minutes** par jour par personne.

Vestiaires et toilettes : Ouverts avec les mesures sanitaires en vigueur (lavage des mains, port du masque, nettoyage régulier et désinfection) incluant le matériel de premiers soins. Nombre de places disponibles calculé dans le vestiaire selon la règle du **2 m**.

Prêt ou location de matériel : Le matériel en location sera désinfecté entre chaque usage selon l'achalandage de la patinoire.

COLLECTE DES DÉCHETS



COMPOST



DÉCHETS



RECYCLAGE

Ustensiles, verre de plastique, etc.

Janvier 2021

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
 10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
 24	25	26	27	28	29	30
31						

Février 2021

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
 7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
 21	22	23	24	25	26	27
28						

ATTENTION

La collecte du 1er janvier 2021
sera fait le 31 décembre 2020

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE



VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE DU 18 DÉCEMBRE 2020 AU 4 JANVIER 2021.

NOUS SERONS DE RETOUR POUR VOUS RECEVOIR À COMPTER DU 5 JANVIER 2021.

Faites vos provisions !

Heure d'ouverture

Mardi : 12h30 à 15h30

Mercredi : 18h à 20h

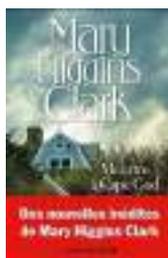
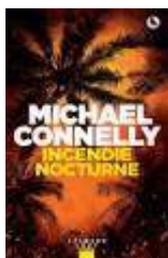
Samedi : 9h à 13h

Informations

819-585-3225 #8224

biblio@kiamika.ca

Plusieurs nouveautés !



Consultez toutes les nouveautés sur notre catalogue en ligne :
mabiblioamoi.ca/kiamika

Vous avez une suggestion d'achat? N'hésitez pas en nous en faire part!

L'école à la Bibliothèque

Atelier « École à la biblio » en « bulle-classe »

Venez admirer à la bibliothèque les affiches réalisées par les jeunes lors des activités !!!

**- Semaine des bibliothèques publiques :
affiches réalisées par les jeunes de 5ème et
6ème année sur le thème « Lire, la
bibliothèque, c'est... »**

**- L'heure du conte pour les enfants de
maternelle sur les thèmes de l'Halloween,
l'hiver et Noël.**

- Club photo pour les jeunes de 5ème année
☐ **Atelier-conférence avec Nicolas Aubry,
photographe**

☐ **Rencontres à chaque mois autour d'un
thème**

**- Atelier en collaboration avec le Centre
d'exposition de Mont-Laurier portant sur
l'exposition de Jérémie St-Pierre « Horizon de
l'impossible ».**

Et on continue au mois de janvier !!!

**Merci aux professeurs de l'école pour leur
participation et leur collaboration. Et merci à
l'équipe de la bibliothèque : France, Catherine
et Anne-Marie.**

Loisirs et culture



OUVERTURE DU SENTIER RUISSEAU DU DIABLE



Avec le début de la saison hivernale, venez prendre l'air en admirant la splendeur du paysage du sentier du Ruisseau du Diable. Soyez prudent !

Initiative citoyenne

La municipalité tient à souligner la belle initiative de monsieur Denis Grenier et sa bande pour la préparation d'un sentier glacé dans le boisé adjacent au sentier des générations. Un groupe de 24 personnes se sont réunies le samedi 5 décembre pour aménager et nettoyer le tracé qu'empruntera le sentier. Restez au fait, vous serez avisés lorsque le sentier sera praticable !

Comité des Loisirs



En cette période festive du temps des fêtes, les membres du Comité des Loisirs de Kiamika tiennent à vous souhaiter

de belles fêtes et une nouvelle année de paix, de santé et de bonheur.

Programme d'activités

Par respect des conditions sanitaires imposées par le gouvernement, veuillez prendre note que nous ne pouvons vous offrir les activités tel que prévu au calendrier. Soyez assuré que nous vous tiendrons au courant lorsque des activités seront possibles.

Nouvelle ressource !



La Municipalité aimerait souhaiter la bienvenue à madame France Desjardins qui occupe la fonction de chargée de projets loisirs et culture depuis la mi-novembre. Bienvenue parmi nous France !

Partager la route avec les piétons.

La sécurité sur les routes est une responsabilité qui est partagée entre les piétons et les conducteurs. Avant de s'engager sur la chaussée, les piétons doivent veiller à ce que les conducteurs les voient en utilisant minimalement des vêtements clairs ou des bandes réfléchissantes ou tout autre dispositif permettant d'être vu, sans aveugler ou éblouir, les conducteurs.

Les piétons sont aussi conscients qu'ils doivent circuler sur l'accotement et/ou en bordure du chemin. Les conducteurs doivent quant à eux s'assurer de respecter les limites de vitesse, d'ajuster leur conduite selon les conditions extérieures, être vigilants quant à la présence des piétons, ralentir en leur présence et dégager un corridor de sécurité lorsque la situation le permet.



L'Autre Laurentides est un territoire dont vous êtes le héros, dessiné pour ses habitants. Autant de paradis intimes, heureusement sauvages.

L'Autre LAURENTIDES

#LAutreLaurentides

[.http://lautre-laurentides.com/](http://lautre-laurentides.com/)
territoire@lautre-laurentides.com

(819) 623-3485

Une initiative de la MRC d'Antoine-Labelle



Prévention Incendie

Arbre de Noël

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Si vous choisissez un arbre naturel :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épinés ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

Cordon de rallonge

- Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Ne camoufflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Lumières décoratives

- Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.
- Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.
- Ne surchargez jamais le circuit électrique.
- Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.

Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.



JOYEUSES FÊTES!

À TOUS LES KIAMIKOISES ET KIAMIKOIS



**ON RESTE À LA MAISON
ET ON SAUVE DES VIES !**



Québec.ca/coronavirus
418/450/514/819 ou 1 877 644-4545

Les prochaines séances du conseil municipal seront le :

- 14 décembre 2020
- 18 janvier 2021



Les séances débutent à 19h à la salle du conseil. **Vous êtes les bienvenus!**

Restez informés, suivez-nous sur Facebook !

 Municipalité de Kiamika

 kiamika.ca